

## Séance du 18 février 2010

Composition du Conseil communal :

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Jean HYAT, Pierre LEDENT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Fabienne ROBA, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Sandrine LISSOIR, Conseillers communaux.

Francine JASPART, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Séverine RUCQUOY, Secrétaire communale

**Absente : Delphine DEPIERREUX**

### A. Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

Mme Francine JASPART, Présidente du CPAS, donne lecture du rapport établi sur les synergies et les économies d'échelle, conformément à l'article 26bis et 5 de la loi organique sur les CPAS.

### B. Réunion du Conseil communal.

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

#### 1. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2010.

#### 2. Par 10 voix pour et 4 abstentions :

##### CPAS

Approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2010 :

Service	Recettes	Dépenses
Ordinaire	1.517.701,41	1.517.701,41
Extraordinaire	15.356,00	15.346,00

#### 3. Par 9 voix pour et 5 abstentions :

##### ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant de 10.000 euros, avec une durée de 5 ans, en vue de l'acquisition d'un véhicule d'occasion pour le service des travaux.

#### 4. à l'unanimité :

##### 4.1. CAMPING DE HOUYET

Ratifie la demande de réforme du budget extraordinaire 2010 introduite par le Collège communal auprès de l'autorité de tutelle, par l'inscription d'un crédit budgétaire de 64.000 € en recette et en dépense afin de pouvoir reverser à la SPRL La Familiale le montant de l'indemnité suite au sinistre survenu le 02.02.08 au bâtiment communal « Pré Caroline » et décide d'octroyer à cette même société un subside d'investissement du même montant, libérable au fur et à mesure de la production des factures prouvant la réalisation des travaux.

##### 4.2. ECOLE DE MESNIL-ST-BLAISE

Décide de passer un marché de service d'emprunt par procédure négociée sans publicité d'un montant de 67.116,76 €, avec une durée de 20 ans, en vue de réaliser divers travaux d'aménagement de locaux scolaires dans l'ancien local des jeunes à Mesnil-St-Blaise.

##### 4.3. MATERIAUX DE VOIRIE

Décide de passer un marché de service d'emprunt par procédure négociée sans publicité d'un montant de 16.905,33 €, avec une durée de 5 ans, en vue de l'acquisition de divers matériaux de voirie.

##### 4.4. VOIRIES – DÉGÂTS D'HIVER 2008/2009

Décide de passer un marché de service d'emprunt par procédure négociée sans publicité, d'un montant de 26.201,16 €, avec une durée de 10 ans, afin de financer l'étude et la mission de coordination du projet de réparation et d'entretien des voiries suite aux dégâts provoqués par l'hiver 2008-2009.

##### 4.5. VASQUES DE FLEURISSEMENT

Décide de passer un marché de service d'emprunt par procédure négociée sans publicité d'un montant de 13.517,39 €, avec une durée de 5 ans, en vue de l'achat de vasques de fleurissement.

##### 4.6. RÉFECTION ET RÉNOVATION DE VOIRIES

Approuve le programme triennal provisoire suivant :

Intitulé des travaux	estimation	
	Montant des travaux	Montant des subsides
Rénovation des rues d'Inzépia et à l'Auche à Mesnil-St-Blaise	218.458,60	133.630,00
Réfection de diverses voiries de la commune	473.352,00	294.660,00
TOTAL :	691.810,60	428.290,00

##### 4.7. HOUYET – TRAVAUX D'EGOUTTAGE

Approuve le décompte final relatif aux travaux d'égouttage de la place de la gare et de la rue des Chirennnes à Houyet, au montant de 58.141,29 € HTVA (1), 244.926,78 € HTVA (2), révisions comprises ; décide de souscrire des parts bénéficiaires (G) de l'organisme d'épuration agréé INASEP, à concurrence de 24.419,34 € (1), 102.869,24 € HTVA (2), correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés ; charge le Collège communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20<sup>ème</sup> de cette souscription jusqu'à la libération totale des fonds.

- (1) égouttage place de la gare
- (2) égouttage rue des Chirennnes

#### **4.8. MOBILIER URBAIN**

Approuve le cahier spécial des charges visant l'acquisition de mobilier urbain (30 bancs et 30 poubelles) à placer dans les différents villages de l'entité, pour une dépense estimée à 15.000€ (procédure négociée).

#### **4.9. ACCUEIL TEMPS-LIBRE (ATL)**

##### **a) à l'unanimité :**

4.9.1. Approuve une convention avec l'ONE relative à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extra-scolaire. « décret ATL ».

4.9.2. Délègue au CPAS l'ensemble des missions de coordination.

##### **b) par 10 voix pour et 4 abstentions :**

4.9.3. Désigne les membres ainsi que les suppléants à la 1<sup>ère</sup> composante de la CCA (Commission Communale d'Accueil) :

Membres effectifs	Membres suppléants
PETIT Yvan	HYAT Jean
JASPART Francine	ROUARD Didier
ROBA Fabienne	LEDENT Pierre

#### **4.10. EGLISE DE CIERGNON**

Décide de passer un marché ayant pour objet la fourniture et le placement d'un nouveau brûleur à l'église de Ciergnon (procédure négociée).

#### **4.11. ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)**

Décide de modifier comme suit la charte à l'intention des usagers de l'EPN non domiciliés:

##### **a) Coût :**

- Coût annuel pour l'accès libre : 5 €
- Coût de participation à une formation : 2 €/heure entamée.
- Coût de participation à un stage : 6€/demi-journée.
- Gratuité pour les membres du personnel communal quel que soit leur lieu d'habitation.
- Gratuité pour les élèves inscrits dans une école houyetoise.

##### **b) Accès :**

Priorité est donnée aux citoyens résidant dans l'entité houyetoise.

#### **4.12. RALLYE DES ARDENNES**

Reçoit en communication de M. le Bourgmestre une information relative au passage du rallye automobile des Ardennes 2010 sur le territoire communal le dimanche 28 mars 2010.

#### **4.13. PLAN DE COHÉSION SOCIALE**

Ce point est reporté.

A huis clos, ratifie diverses désignations temporaires dans l'enseignement et autorise le Collège à ester en justice.